

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

**Délibération**  
n° 2017.12.679

**Accueil de loisirs  
sans hébergement  
(ALSH) "Vallée de  
l'Echelle" : tarifs 2018**

**LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 décembre 2017**

**Secrétaire de séance** : Jacky BOUCHAUD

### **Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, René BUJON, Isabelle ESNAULT

### **Ont donné pouvoir** :

Patrick BOURGOIN à Anne-Sophie BIDOIRE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Danielle CHAUVET à Véronique ARLOT, Jacques DUBREUIL à François NEBOUT, François ELIE à Joël GUITTON, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Isabelle LAGRANGE à Annie MARAIS, Pascal MONIER à Elisabeth LASBUGUES, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Jean REVEREAULT à Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

### **Suppléant(s)** :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Jean-Claude COURARI par René BUJON

### **Excusé(s)** :

Samuel CAZENAVE, Karen DUBOIS, André LANDREAU, Philippe LAVAUD, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.12.679**

ENFANCE - JEUNESSE

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-  
GUILLEMETEAU

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) "VALLEE DE L'ECHELLE" : TARIFS  
2018**

L'Accueil de loisirs sans hébergement « Vallée de l'Echelle », implanté à Dirac, propose une grille tarifaire où plusieurs critères sont pris en compte, à savoir :

- Lieu de résidence
- Régime général ou autre
- Quotient Familial

Les tarifs sont dégressifs en fonction du quotient familial.

En 2016, les tarifs de l'Accueil de loisirs « Vallée de l'Echelle » ont été révisés en détail suite à une étude réalisée avec la CAF.

Chaque année cependant, ces tarifs sont revus, et pour l'année 2018, l'augmentation tient compte :

- de la hausse des charges liées au changement de prestataire repas en fin d'année (amélioration de la qualité, fournisseurs de proximité) ;
- de la création d'une 7<sup>ème</sup> tranche de Quotient Familial afin d'être au plus proche des profils des familles du territoire.

**L'augmentation proposée est de + 30 cts, applicable à tous les tarifs.**

**Elle s'applique à toutes les tranches de tous les tarifs**, à savoir les tarifs « journée, ½ journée et ½ journée avec repas » pour les mercredis et vacances scolaires, ainsi que les tarifs des mini-camps. Elle est applicable aux résidents de GrandAngoulême comme aux extérieurs.

Pour des raisons de services, et afin d'être en cohérence avec les inscriptions en cours, elle entrera en vigueur à la fin des vacances scolaires de janvier, soit le 8 janvier 2018.

Vu l'avis favorable de la commission proximité, équilibre et identité territoriale du 5 décembre 2017

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER**, la grille tarifaire 2018 de l'accueil de loisirs sans hébergement « Vallée de l'Echelle », qui entrera en vigueur à partir du 8 janvier 2018.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**22 décembre 2017**

**Affiché le :**

**22 décembre 2017**

**Familles relevant du régime général**

Ces tarifs incluent l'aide de la CAF de 0,54 €/heure

*Résidents du Grand Angoulême*

Temps de présence \ Quotient familial	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7
	de 0 € à 399 €	de 400 € à 549 €	de 550 € à 649€	de 650 € à 799 €	de 800 € à 999€	de 1000 € à 1499 €	> 1500 € & QF inconnus
Journée	8,00	8,60	9,20	9,80	10,40	11,00	11,60
1/2 journée +Repas	6,00	6,35	6,70	7,05	7,40	7,75	8,10
1/2 Journée	4,40	4,70	5,00	5,30	5,60	5,90	6,20

*Résidents Hors Grand Angoulême*

Temps de présence \ Quotient familial	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7
	de 0 € à 399 €	de 400 € à 549 €	de 550 € à 649€	de 650 € à 799 €	de 800 € à 999€	de 1000 € à 1499 €	> 1500 € & QF inconnus
Journée	16,60	17,20	17,80	18,40	19,00	19,60	20,20
1/2 journée +Repas	11,80	12,15	12,50	12,85	13,20	13,55	13,90
1/2 Journée	8,70	9,00	9,30	9,60	9,90	10,20	10,50

**Familles allocataire MSA :**

rajouter aux tarifs , la(les) somme(s) suivante(s).

Vacances scolaires	Journée (8h)	4,32
	1/2 journée +Repas (4h)	2,16
	1/2 Journée (4h)	2,16

Mercredis	1/2 journée +Repas (7h)	3,78
	1/2 Journée (4h)	2,16

**Navettes Mercredis (Ecole --> ALSH) : 1 € 50 par voyage et par enfant pour les résidents des communes de GARAT, BOUËX, SERS, TORSAC, VOUZAN**

Tarifs ALSH 3-11 ans Vallée de l'Echelle - Mini-camps 2018

Tarifs SJ 11-17 ans Vallée de l'Echelle - Mini-camps 2018

**Familles relevant du régime général :** tarifs incluant l'aide PSO CAF (0,54 €/h)

**Résidents du Grand Anjouême**

Temps de présence \ Quotient familial	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7
	de 0 € à 399 €	de 400 € à 549 €	de 550 € à 649 €	de 650 € à 799 €	de 800 € à 999 €	de 1000 € à 1499 €	> 1500 € & QF inconnus
Journée	18,20	18,80	19,40	20,00	20,60	21,20	21,80

**Résidents du Grand Anjouême**

Temps de présence \ Quotient familial	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7
	de 0 € à 399 €	de 400 € à 549 €	de 550 € à 649 €	de 650 € à 799 €	de 800 € à 999 €	de 1000 € à 1499 €	> 1500 € & QF inconnus
Journée	22,20	22,80	23,40	24,00	24,60	25,20	25,80

**Résidents Hors Grand Anjouême**

Temps de présence \ Quotient familial	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7
	de 0 € à 399 €	de 400 € à 549 €	de 550 € à 649 €	de 650 € à 799 €	de 800 € à 999 €	de 1000 € à 1499 €	> 1500 € & QF inconnus
Journée	22,20	22,80	23,40	24,00	24,60	25,20	25,80

**Résidents Hors Grand Anjouême**

Temps de présence \ Quotient familial	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7
	de 0 € à 399 €	de 400 € à 549 €	de 550 € à 649 €	de 650 € à 799 €	de 800 € à 999 €	de 1000 € à 1499 €	> 1500 € & QF inconnus
Journée	28,20	28,80	29,40	30,00	30,60	31,20	31,80

**Familles allocataire MSA :** rajouter aux tarifs la somme suivante,

Journée (10h)	5,40 €
---------------	--------